

Délibération n° 2019-01-15

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 21 février 2019

Objet

Élaboration du Plan
local d'urbanisme de
Coudes - règlement

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

14 février 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 93

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAZ Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code de l'urbanisme, et notamment article R. 151-1 à R. 151-55 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

VU la délibération du conseil municipal Coudes en date du 27 novembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

VU la délibération du conseil municipal de Coudes en date du 2 juin 2017 autorisant l'Agglo Pays d'Issoire à reprendre la procédure d'élaboration du PLU en cours ;

CONSIDÉRANT que ce dossier a déjà fait l'objet d'un vote favorable lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017, et que du fait de la nécessité de rectifier la date de prescription du PLU de Coudes et dans un souci de sécurisation juridique de la procédure, il est de nouveau soumis au vote du conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 27 novembre 2014, le Conseil municipal de la commune de Coudes a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du document a débuté en 2015 et que le débat sur le PADD a lieu à l'occasion de ce conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a notamment modifié le règlement des PLU (art. R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme) afin de :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel ;
- offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux (par exemple, suppression de l'obligation de mettre certains articles même lorsque la règle correspondante n'est pas nécessaire) ;
- favoriser un urbanisme de projet en donnant plus de sens au règlement du PLU ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles règles sont applicables aux procédures prescrites à partir du 1^{er} janvier 2016 mais que, toutefois, dans le cas d'une prescription avant cette date, le conseil communautaire peut décider l'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur version en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 par délibération express ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des réunions de travail sur le PLU, les élus de Coudes ont émis le souhait de mettre en œuvre la nouvelle forme de règlement ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'appliquer les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur version en vigueur au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLU de Coudes.

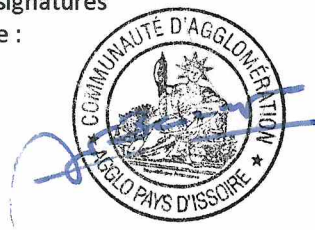
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28 / 02 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02 / 2019